

## Communiqué de presse

Berne, le 12 septembre 2022

### Mesures pour faire face à la crise de l'électricité: il faut agir vite

**L'Union suisse des arts et métiers usam observe avec beaucoup d'inquiétude l'approvisionnement en énergie de la Suisse et l'explosion des prix de l'électricité. La situation est urgente et ne permet plus aucun délai, notamment en ce qui concerne la survie économique de certaines PME. L'usam a donc formulé pour la session d'automne en cours des motions concrètes avec des propositions d'action visant à améliorer la sécurité d'approvisionnement de la Suisse, à gérer la situation de pénurie et à stabiliser les prix, motions qu'elle a présentées lors de sa conférence de presse.**

«Je vous le dis dès le départ: je suis très inquiet. En fait, je suis alarmé. Les augmentations des prix de l'électricité peuvent porter un coup fatal à notre économie», a déclaré Fabio Regazzi, conseiller national du Centre et président de l'usam, en ouvrant la conférence de presse. Pour de nombreuses entreprises, la flambée des prix est insupportable et menace même leur existence.

«La situation actuelle est largement due à une défaillance de l'État», a fait remarquer Monsieur Regazzi. Selon lui, ce sont des décisions politiques qui ont conduit à la baisse de la capacité électrique tout en empêchant son développement. Les objectifs de développement de la Stratégie énergétique 2050 sont une promesse politique qui n'a pas été tenue. «C'est pourquoi nous en sommes là où nous sommes aujourd'hui», a déclaré Fabio Regazzi.

Il a également souligné qu'en Suisse, l'électricité n'est en aucun cas gaspillée. Depuis 2010, la Suisse a réduit son intensité énergétique (les kilowattheures consommés par dollar de valeur ajoutée) de 21%, ce qui est beaucoup par rapport à l'étranger. La Suisse présente, après l'Irlande, l'intensité énergétique la plus faible de toutes les économies développées. Selon lui, le mérite en revient aux mesures continues prises par l'économie, en particulier aux programmes de l'Agence de l'énergie pour l'économie AEnEC.

La menace de pénurie d'électricité n'est pas un problème à court terme et le développement des capacités doit être encouragé politiquement. Concrètement, l'usam pose les exigences suivantes: la construction de petites installations de toutes les technologies durables au niveau des ménages doit pouvoir se faire sans autorisation. Les grands projets hydroélectriques et éoliens devraient être exclus de la procédure d'opposition. Les installations et les technologies existent déjà. Elles existent en tant que projets et pourraient être construites. «Mais il faut maintenant que les obstacles administratifs tombent», exige le président de l'usam.

### Plans d'économies établis par les branches

Le directeur de l'usam Hans-Ulrich Bigler a exprimé sa crainte de voir la Confédération recourir à des mesures de gestion, telles que l'interdiction de certaines activités et le contingentement de l'électricité. Dans ce contexte, le Conseil fédéral est libre, selon lui, de décider quelles activités seront interdites. «Pour de nombreuses entreprises, chaînes de valeur et branches, ces mesures de gestion granulaires et intrusives sont disproportionnées et mettent potentiellement leur existence en danger», met en garde le directeur de l'usam.

L'usam propose donc un degré d'escalade supplémentaire. Celui-ci intervient après l'économie volontaire et avant les mesures de gestion: au cours de cette phase, les chaînes de valeur et les branches doivent conclure des accords d'économie d'énergie avec l'approvisionnement économique du pays.

Ces accords sont mis en œuvre par le biais de plans «bottom up» élaborés par les entreprises et les branches elles-mêmes. Dans ce contexte, la branche ou la chaîne de création de valeur doit être libre de choisir la manière dont elle souhaite mettre en œuvre l'accord.

### **Retour à l'approvisionnement de base**

Le président de Gastrosuisse, Casimir Platzer, a présenté deux exemples concrets. Un petit hôtel de montagne avait jusqu'à présent des frais d'électricité annuels d'un peu plus de 5000 francs. Cet hôtel doit conclure un nouveau contrat à partir de l'année prochaine. Le producteur d'électricité a fait une offre à l'hôtel pour un nouveau contrat de cinq ans. «Et maintenant, le coup de grâce», a commenté Monsieur Platzer. La première offre aurait impliqué des charges énergétiques de plus de 162 000 francs, soit un montant 32 fois plus élevé. La deuxième implique des coûts de plus de 81 000 francs, ce qui correspond tout de même à une augmentation de prix de 1600%.

Le deuxième exemple présenté par Platzer peut tout simplement être qualifié d'usure. Il concerne une entreprise de construction métallique de taille moyenne. En 2022, cette entreprise a payé son électricité au prix actuel de 58 021 francs. Cette entreprise a maintenant une offre sur la table avec des coûts de 925 670 francs pour la seule part de l'énergie. C'est plus de 16 fois plus cher!

Quelles sont maintenant les revendications de l'usam: «Nous voulons permettre aux entreprises qui sont sur le marché dit libre de l'électricité de revenir à l'approvisionnement de base», explique Patzer. Elles devraient pouvoir le faire à leur demande, et sous certaines conditions. La première contrainte serait qu'elles doivent respecter un délai de préavis d'un an. La seconde serait qu'après un passage dans l'approvisionnement de base, elles devraient y rester pendant au moins 3 ans ou payer une pénalité de 10% maximum sur la partie énergie.

«C'est douloureux pour les PME concernées. Mais cette correction respecte le design du marché suisse et incite à la modération des prix sans intervenir directement sur les prix», explique le président de Gastrosuisse.

### **Renseignements complémentaires**

**Fabio Regazzi**, conseiller national «Le Centre» (TI), président de l'Union suisse des arts et métiers usam, portable 079 253 12 74

**Hans-Ulrich Bigler**, directeur de l'Union suisse des arts et métiers usam, portable 079 285 47 09

**Casimir Platzer**, président de Gastrosuisse, portable 079 675 42 20

Plus grande organisation faîtière de l'économie suisse, l'Union suisse des arts et métiers usam représente plus de 230 associations et quelque 600 000 PME, soit 99,8% des entreprises de notre pays. L'usam s'engage sans répit pour l'aménagement d'un environnement économique et politique favorable au développement des petites et moyennes entreprises.

## **Intervention de Fabio Regazzi, conseiller national «Le Centre» (TI), président de l'Union suisse des arts et métiers usam**

Chers journalistes,

Bienvenue à cette conférence de presse de l'Union suisse des arts et métiers usam. Je vous le dis dès le départ: je suis très inquiet. En fait, je suis alarmé. Les augmentations des prix de l'électricité peuvent porter un coup fatal à notre économie. Pour de nombreuses entreprises, cette flambée des prix est insupportable et menace leur existence même. Comment une entreprise de production pourrait-elle supporter une hausse des prix de l'électricité de plus de 1000%? Comment un hôtel pourrait-il survivre à une augmentation de 600% après les maigres années dues au Covid? En tant que représentante des PME - qui constituent plus de 99% des entreprises en Suisse - l'usam exige des mesures très concrètes. Nous ne pouvons pas nous permettre de perdre la valeur ajoutée apportée par ces entreprises et de ces emplois. Je le dis clairement: si nous ne résolvons pas le problème de la flambée des prix de l'électricité, nous nous enfoncerons dans la récession. Et peut-être aussi dans une crise économique. Pour de nombreuses entreprises, la crise est déjà une réalité.

L'usam mise sciemment sur trois points. Tout d'abord, il faut développer les capacités de production d'électricité. Nous devons nous y atteler maintenant et de toute urgence. Sinon, nous aurons les mêmes débats dans les années à venir. Le deuxième point concerne la gestion de la pénurie. Nous devons miser ici sur l'auto-organisation des différentes branches. Le troisième point est la stabilisation des prix de l'électricité. Nous allons faire avancer ces points au cours de cette session en déposant des propositions.

Avant que mes collègues et moi-même ne donnions des informations sur les différentes interventions, je voudrais dissiper quelques malentendus.

Premièrement, la situation actuelle est largement due à une défaillance de l'État. Des décisions politiques ont entraîné une baisse de la capacité de production d'électricité.

Des décisions politiques ont empêché une augmentation des capacités. Des décisions politiques ont également eu pour effet de tarir les importations en tant que source de compensation. Les objectifs de développement de la Stratégie énergétique 2050 étaient une promesse politique. Celle-ci n'a pas été honorée. C'est pourquoi nous sommes là où nous sommes aujourd'hui.

Deuxièmement, en Suisse, l'électricité n'est en aucun cas gaspillée en tant que ressource. Les entreprises suisses et la Suisse en général ont déjà fait beaucoup afin de réduire massivement leur consommation d'électricité. Depuis 2010, la Suisse a réduit son intensité énergétique (les kilowattheures consommés par dollar de valeur ajoutée) de 21%. Mesdames et Messieurs, c'est une grande performance. □ À titre de comparaison: sur la même période, la Suède a réduit cette même intensité de 13% et l'Allemagne de 15%. Après l'Irlande, la Suisse a l'intensité énergétique la plus faible de toutes les économies développées et figure ainsi parmi les 25 économies les moins intensives en énergie du monde. Le mérite en revient aux mesures continues prises par l'économie, en particulier aux programmes de l'Agence de l'énergie pour l'économie AEnEC. Les économies d'énergie sont un objectif à long terme qui ne peut être atteint qu'en combinaison avec des considérations de rentabilité.

Troisièmement: la menace de pénurie d'électricité ne nous préoccupera pas seulement à court terme. Elle nous accompagnera en tant que problème jusqu'à ce que nous ayons développé suffisamment de capacités de production. Selon des prévisions basées sur une étude de l'EMPA, la Suisse aura besoin de 40 térawattheures d'électricité supplémentaires d'ici 2050. Cela correspond à peu près à la totalité de la production d'énergie hydraulique actuelle. Si nous voulons remédier à la situation de pénurie, les mesures d'économie ne suffisent donc pas. Nous devons faire avancer le développement au niveau politique.

En mai de cette année déjà, l'usam a adopté une prise de position demandant un développement rapide des capacités de production. En mai, nous avons adressé au Conseil fédéral une lettre dans laquelle nous montrions l'urgence de la situation.

Quelles sont nos exigences pour faire progresser l'extension des capacités de production? Les autorisations et les recours constituent aujourd'hui le plus grand obstacle à l'extension. Ils retardent la construction et la rendent plus coûteuse. C'est pourquoi nous formulons la demande suivante:

- la construction de petites installations de toutes les technologies durables au niveau des ménages doit pouvoir se faire sans autorisation. Et ce, dans toutes les zones d'aménagement du territoire.
- Nous demandons en outre que les grands projets d'énergie hydraulique et éolienne annoncés soient exclus de la procédure d'opposition. Jusqu'à ce que les objectifs de développement de la stratégie énergétique soient atteints, il ne doit plus être possible de faire opposition à ces projets.

Si l'on veut sortir de la pénurie d'approvisionnement à moyen et long terme, il faut agir dès aujourd'hui, et ce de manière urgente. Les installations et les technologies existent déjà. Elles existent en tant que projets et pourraient être construites. Mais il faut maintenant que les obstacles administratifs tombent.

Pour la deuxième revendication, je passe la parole au directeur de l'usam,

Hans-Ulrich Bigler.

## **Intervention de Hans-Ulrich Bigler, directeur de l'Union suisse des arts et métiers usam**

Chers journalistes,

Comme l'a souligné notre président, la sécurité d'approvisionnement de la Suisse est une priorité pour l'usam. Il nous faut à présent agir de manière urgente et immédiate afin qu'elle soit garantie à moyen terme. À court terme, nos options sont limitées. Pour le court terme, l'usam soutient les appels d'économie d'électricité du Conseil fédéral. La plus grande association faïtière de l'économie suisse est logiquement aussi le promoteur de l'Initiative économies d'énergie Hiver.

Si ces mesures volontaires ne suffisent pas, des mesures de gestion sont à craindre. Ces mesures comprennent l'interdiction de certaines activités et le contingentement de l'électricité. Dans ce contexte, le Conseil fédéral est libre de décider quelles activités seront interdites. Ces interdictions peuvent par exemple entraîner une rupture de la chaîne du froid ou la fermeture totale d'une branche entière, comme les sports d'hiver. Pour de nombreuses entreprises, chaînes de valeur et branches, ces mesures de gestion granulaires et intrusives sont disproportionnées et mettent potentiellement leur existence en danger.

L'usam propose donc un degré d'escalade supplémentaire. Celui-ci intervient après l'économie volontaire et avant les mesures de gestion: au cours de cette phase, les chaînes de valeur et les branches doivent conclure des accords d'économie d'énergie avec l'approvisionnement économique du pays. Ceux-ci doivent représenter une contribution claire des entreprises impliquées aux économies d'énergie. Ces accords sont mis en œuvre par le biais de plans «bottom up» élaborés par les entreprises et les branches elles-mêmes. Dans ce contexte, la branche ou la chaîne de création de valeur est libre de choisir la manière dont elle souhaite mettre en œuvre l'accord. C'est tout à fait logique, car, Mesdames et Messieurs, personne ne connaît mieux les potentiels d'économie que les entrepreneurs dans les différentes entreprises.

En contrepartie, les entreprises qui mettent en œuvre de tels plans doivent, dans la mesure du possible, être exemptées des mesures de gestion. Nous obtenons ainsi deux effets positifs: premièrement, cela permet d'inciter le plus grand nombre possible d'entreprises à élaborer des plans et à réduire leur consommation d'énergie, notamment d'électricité. Deuxièmement, les entreprises sont protégées contre les interventions granulaires et intrusives, ce qui signifie pour elles une «business continuity» et surtout une sécurité juridique.

Dans ce contexte, je tiens à souligner encore deux faits. Comme le président l'a mentionné au début, la Suisse est déjà sur la bonne voie. De manière générale, la Suisse est efficace en matière d'énergie et d'électricité. Les accords et les plans d'économie que nous venons d'évoquer constituent un programme de renonciation. Ils ne peuvent être maintenus que pour une durée limitée, d'une longueur spécifique ou exceptionnelle. Dans le cas contraire, l'économie nationale risque de subir de gros dommages. Ils ne doivent donc pas devenir la norme.

Je peux déjà annoncer ici que le Conseil fédéral a signalé qu'il était prêt à réfléchir à notre proposition. Parallèlement, nous avons appelé nos associations à se manifester, à conclure ces accords et à élaborer des plans. Certaines l'ont déjà fait, d'autres sont en préparation. Les PME suisses prouvent ainsi une fois de plus à quel point elles sont orientées vers les solutions.

## **Intervention de Casimir Platzer, président de Gastrosuisse**

Chers journalistes,

Comme vous l'avez entendu de la part des orateurs précédents, notre première priorité est de garantir la sécurité de l'approvisionnement. La deuxième priorité est pour nous de mettre en place des mesures de gestion spécifiques aux branches et adaptables, de sorte que des accords sectoriels et des solutions individuelles soient possibles. Je suis d'ailleurs très fier que de nombreux acteurs du secteur touristique s'engagent déjà très fortement en faveur de mesures d'économie.

Nous avons toutefois une problématique supplémentaire qui préoccupe beaucoup les PME. Nous sommes confrontés à une hausse effrénée des prix de l'électricité. Je donne ici deux exemples: un petit hôtel de montagne avait jusqu'à présent des frais d'électricité annuels d'un peu plus de 5000 francs. Cet hôtel doit conclure un nouveau contrat à partir de l'année prochaine. Le producteur d'électricité, une grande entreprise bernoise, a fait une offre à l'hôtel pour un nouveau contrat de cinq ans. Et maintenant, le coup de grâce: la première offre aurait impliqué des charges énergétiques de plus de 162 000 francs, soit un montant 32 fois plus élevé. Une deuxième offre, soumise une dizaine de jours plus tard, aurait tout de même représenté des coûts de plus de 81 000 francs, soit une augmentation de prix de 1600%.

Le deuxième exemple concerne une entreprise de taille moyenne dans le domaine de la construction métallique. En 2022, cette entreprise a payé son électricité au prix actuel de 58 021 francs. Cette entreprise a maintenant une offre sur la table avec des coûts de 925 670 francs pour la seule part de l'énergie. C'est plus de 16 fois plus cher! Ceux qui parlent ici d'usure ne se trompent probablement pas.

Cette évolution est incompréhensible, sachant qu'environ 90% des besoins annuels en électricité sont produits en Suisse, par des producteurs d'électricité appartenant majoritairement aux pouvoirs publics. De plus, les coûts de production n'ont que peu changé et se situent quelque part entre 4 et 10 centimes par KWh. Il est donc

inacceptable que l'on veuille maintenant vendre cette électricité aux PME suisses à un prix pouvant atteindre 134 centimes. Il n'est pas concevable que l'on se contente d'aligner le prix sur le mode de production le plus cher. C'est presque comme si l'on devait tout à coup payer une Fiat 500 au prix d'une Ferrari.

Et ceux qui reprochent maintenant à ces entreprises d'avoir mal planifié sont cyniques. Personne, absolument personne ne pouvait prévoir cette évolution. Au début de cette année encore, les experts et les traders ne pensaient pas que le prix de l'électricité allait connaître une pareille augmentation. Une PME, qui a souvent conclu, sur les conseils du secteur de l'électricité, le contrat à durée déterminée qui arrive maintenant à échéance, ne pouvait pas non plus le prévoir.

Que proposons-nous maintenant? Nous voulons permettre aux entreprises qui sont sur le marché dit libre de l'électricité de revenir à l'approvisionnement de base. Elles doivent pouvoir le faire si elles le souhaitent, mais sous certaines conditions. La première contrainte est qu'elles doivent respecter un délai de préavis et communiquer leur souhait un an à l'avance. La seconde est qu'elles doivent rester pendant au moins trois ans dans l'approvisionnement de base ou payer une pénalité de 10% maximum sur la partie énergie.

C'est douloureux pour les PME concernées. Mais cette correction respecte le design du marché suisse et incite à la modération des prix sans intervenir directement sur les prix. Je m'attends à de nombreuses objections, que je m'appête à dissiper.

- Les opposants affirment que ces entreprises ont profité pendant des années d'un tarif avantageux. C'est peut-être en partie vrai, mais elles sont désormais prêtes à supporter des prix de l'électricité plus élevés et à payer une pénalité si elles passent à l'approvisionnement de base.
- On prétend également que ce changement n'est pas compatible avec le marché libéral de l'électricité. C'est faux, ne serait-ce que parce que le marché libéral est prisonnier de structures oligopolistiques. Il n'y a quasiment pas d'offres alternatives disponibles, il n'y a que peu de fournisseurs et l'accès au marché n'est pas

du tout possible pour de nouveaux fournisseurs. De plus, la plupart des fournisseurs sont des entreprises d'État qui sont subventionnées.

- Certains craignent également qu'une telle mesure n'entraîne une charge pour l'approvisionnement de base. Pour éviter cette charge, la proposition contient à la fois un délai de préavis, une pénalité et une durée de rétention. Cela permet également aux entreprises d'État qui fournissent de l'électricité de se projeter dans l'avenir.

Je suis convaincu que nous avons là une solution très équilibrée pour stabiliser les prix de l'électricité. Elle conduit à une répartition des charges et constitue un bon compromis.

Il est important et nécessaire d'agir rapidement si l'on ne veut pas mettre en péril l'existence de dizaines de milliers d'entreprises et de leurs employés.

Merci pour votre attention.

## Prise de position

## Sécurité de l'approvisionnement en électricité

### I. Exigences de l'usam

Plus grande organisation faïtière de l'économie suisse, l'Union suisse des arts et métiers usam représente plus de 230 associations et quelque 500 000 PME, soit 99,8% des entreprises de notre pays. La plus grande organisation faïtière de l'économie suisse s'engage sans répit pour l'aménagement d'un environnement économique et politique favorable au développement des petites et moyennes entreprises.

À ce titre, l'usam exige:

- **un approvisionnement en électricité sûr, avantageux et à faibles émissions de gaz à effet de serre;**
- **le développement rapide des capacités de production d'électricité et la numérisation des réseaux de distribution d'électricité;**
- **le renforcement des incitations visant à augmenter l'efficacité électrique dans l'économie;**
- **le lancement d'un programme national de recherche sur les atouts et les risques des technologies nucléaires;**
- **la préparation de mesures visant à atténuer les effets d'une pénurie d'électricité;**
- **la mise en place d'un état-major d'urgence incluant l'économie et les consommateurs d'électricité chargé de préparer et de gérer une situation de pénurie.**

### II. Contexte

Selon l'Office fédéral de l'énergie, le mix d'électricité suisse se composait comme suit en 2020 – mix des fournisseurs:

- L'électricité fournie en 2020 a été produite à 66% par de grandes centrales hydroélectriques (comme en 2019). Cette électricité a été produite à 76% (2019: 73,7%) en Suisse.
- L'électricité fournie en 2020 a été produite à 19,9% dans des centrales nucléaires (2019: 19,1%). Comme l'année précédente, l'énergie d'origine nucléaire fournie provenait presque exclusivement de Suisse.
- La part des nouvelles énergies renouvelables (énergie solaire, éolienne, biomasse et petite hydraulique) a augmenté; elle est passée de 8,4% en 2019 à 10,3% en 2020. Environ 87% de cette électricité a été produite en Suisse et environ deux tiers ont bénéficié d'un encouragement par le système de rétribution de l'injection axé sur les coûts (SRI).
- Une faible part de l'électricité fournie en 2020 provenait d'agents énergétiques fossiles (1,8% contre 2% en 2019).

Il n'en va pas de même pour le mix de production: l'électricité produite en Suisse est issue à 58,1% de la force hydraulique, à 32,9% de l'énergie nucléaire, à 2,3% des énergies fossiles et à 6,7% de nouvelles énergies renouvelables (mix de production suisse 2020). Mais la Suisse ne consomme pas que de l'électricité d'origine indigène. Il existe donc un commerce actif avec l'étranger (importation et exportation d'électricité).

Du côté de la consommation, la Suisse utilise son électricité de manière toujours plus efficiente. Les mesures mises en œuvre depuis 2013 par l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC; état 2020) ont permis de réduire la consommation d'énergie (électricité comprise) d'environ 3960 gigawattheures et de 678 972 tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub>. En parallèle, la société et l'économie s'électrifient de plus en plus.

En 2019, le laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche EMPA a démontré que l'électrification croissante de la mobilité, la décarbonisation des bâtiments et l'essor de la numérisation allaient engendrer une nette augmentation de la consommation d'électricité – malgré l'amélioration de l'efficacité énergétique. Concrètement, l'EMPA prévoit que la consommation d'électricité augmente de 25% ou de 13,7 térawattheures (TWh) au cours des prochaines années. En plus de cette augmentation de 13,7 TWh, la mise hors service des centrales nucléaires (-24 TWh) et les pertes subies dans la production hydraulique en raison de l'augmentation des débits résiduels (-3,7 TWh) entraîneront un déficit de production d'électricité de quelque 40 TWh.

Ce déficit pourra être difficilement comblé par des importations d'électricité. Les importations en provenance de pays de l'Union européenne sont rendues difficiles compte tenu de la situation de pénurie qu'ils connaissent eux-mêmes et de l'absence de contrats techniques et organisationnels.

Dans ce contexte, la situation peut se résumer comme suit: l'énergie hydraulique et l'énergie nucléaire garantissent à la Suisse un approvisionnement sûr en électricité relativement bon marché et à faibles émissions. La Suisse augmente sans relâche son efficacité électrique et la part des nouvelles énergies renouvelables dans son mix électrique. En parallèle, l'électrification et la mise hors service échelonnée des centrales nucléaires entraînent un déficit d'environ 40 TWh.

### III. Approvisionnement en électricité sûr pour la Suisse

Face au risque de pénurie d'électricité qui s'annonce, l'usam préconise différentes mesures pour garantir la sécurité d'approvisionnement. Ces mesures doivent être prises rapidement; elles portent sur le court et le long terme et concernent aussi bien la situation d'approvisionnement normale que la situation de pénurie d'électricité. En l'occurrence, l'usam exige:

- *un approvisionnement en électricité sûr, bon marché et à faibles émissions de gaz à effet de serre.* L'électricité est une ressource importante pour les PME. Son accessibilité, le fonctionnement des processus de création de valeur et des infrastructures correspondantes ainsi que la mise en œuvre des efforts visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre sont en grande partie liés à l'électricité. Outre sa disponibilité, son prix est lui aussi important. La Suisse doit en l'occurrence s'aligner sur le tiers le moins cher de l'OCDE. Enfin, le mix électrique suisse à faibles émissions de gaz à effet de serre est un atout de la politique climatique suisse. S'il était abandonné, entreprises et ménages devraient supporter une charge disproportionnée en raison de la compensation des émissions.
- *le développement rapide des capacités de production d'électricité et la numérisation des réseaux de distribution d'électricité.* Les capacités de production et les réseaux de distribution doivent être organisés et gérés selon les principes de l'économie privée. Néanmoins, les conditions-cadre peuvent être fortement améliorées dans le but de renforcer les incitations à l'investissement. Au nombre de ces améliorations figurent notamment: l'exemption de l'obligation d'autorisation pour

les installations de production de nouvelles énergies renouvelables dans les ménages privés, la transformation du système de subventionnement par rétribution de l'injection en une prime de marché flottante, la suspension des procédures d'autorisation ordinaires – à savoir l'autorisation automatique sans possibilité de recours – pour les projets de grande hydraulique et d'énergie éolienne, la prolongation de la durée de vie des centrales nucléaires existantes, la levée de l'interdiction de construire de nouvelles centrales nucléaires et la simplification de la pratique en matière d'autorisation concernant l'extension du réseau ainsi qu'en matière de tarification.

- *le renforcement des incitations visant à améliorer l'efficacité électrique de l'économie.* Pour renforcer l'attrait des incitations existantes, il faut rendre le programme d'amélioration de l'efficacité électrique accessible à toutes les entreprises.
- *le lancement d'un programme national de recherche sur les atouts et les risques des technologies nucléaires.* Ce programme doit accompagner l'exploitation à long terme des centrales nucléaires en Suisse, mais aussi assurer un suivi des développements internationaux. Il s'agit de combiner les aspects techniques, technologiques et économiques tout au long de la chaîne de création de valeur des différentes technologies nucléaires, y compris la sécurité, le démantèlement des centrales nucléaires et le stockage final des déchets radioactifs. Enfin, un tel programme a pour but d'assurer les compétences clés en Suisse, y compris d'assurer la relève dans le domaine des techniques nucléaires.
- *la préparation de mesures visant à atténuer les effets d'une pénurie d'électricité.* Au nombre de ces mesures figurent la création de réserves hydroélectriques stratégiques – l'accent devant être mis ici sur l'énergie et non sur la gestion du producteur d'énergie – ou de brûleurs de secours à combustibles synthétiques. Pour des raisons de politique climatique et de sécurité, l'usam s'oppose à la construction de grandes centrales à gaz.
- *la mise en place d'un état-major d'urgence incluant l'économie et des consommateurs d'électricité.* La mission de cet état-major d'urgence est d'élaborer un plan de contingence pour la gestion d'une pénurie d'électricité, d'entraîner les processus qui y sont définis et de les mettre en œuvre le moment venu. Il faut veiller à ce que les mesures soient prises à plusieurs niveaux. Celles-ci doivent être différenciées et pilotées à l'aide de valeurs seuils concernant la sécurité d'approvisionnement, la production d'énergie, la stabilité du réseau et les prix. Il convient pour ce faire d'intégrer différents points de vue afin de garantir l'équilibre des intérêts légitimes.

#### **IV. Conclusion**

Un approvisionnement en électricité sûr, bon marché et à faibles émissions de gaz à effet de serre est une préoccupation majeure des PME suisses. Cette sécurité d'approvisionnement fait face à un risque croissant de pénurie d'électricité. L'usam demande donc que des mesures soient prises rapidement pour réduire ce risque. Il convient avant tout de développer les possibilités de production d'électricité et de renforcer les incitations visant à améliorer l'efficacité électrique. Il faut également se préparer à la pénurie d'électricité en constituant des réserves et en mettant en place un état-major d'urgence.

Berne, le 12 avril 2022

**Responsable du dossier**

Henrique Schneider, directeur adjoint  
Tél. 031 380 14 38, mél. [h.schneider@sgv-usam.ch](mailto:h.schneider@sgv-usam.ch)

## Vorstösse

### **Motion: Wechsel in die Grundversorgung ermöglichen**

Der Bundesrat wird beauftragt, die Stromversorgungsverordnung sowie andere relevante Rechtsquellen so zu ändern, dass Unternehmen, die im freien Strommarkt sind, auf eigenen Wunsch, in die Grundversorgung wechseln können. Dabei sollen bestimmte Auflagen gelten.

### **Begründung**

Strom ist ein wichtiger Produktionsfaktor. Seine Bedeutung wird mit der Dekarbonisierung und der Digitalisierung weiter zunehmen. Umso relevanter werden Strompreise für die Unternehmen.

Die im Stromversorgungsgesetz vorgesehene Liberalisierung des Strommarkts hätte zu einem vielfältigen Wettbewerb geführt. Doch dieser ist ausgeblieben. Einerseits gibt es nur wenige Anbieter im Energiemarkt, andererseits ist es schwer, überhaupt in diesen Markt reinzukommen. Damit ist dieser Markt oligopolistisch aufgebaut und setzt Anreize für das Ausspielen von Marktmacht.

In der aktuellen Situation kommt noch die Verknappung der Stromproduktionskapazitäten dazu. Dabei handelt es sich hier um ein Versagen der Politik. Stromproduktionskapazitäten sind auf Grund politischer Entscheide abgebaut worden. Politische Versprechen der Schaffung von neuen Produktionskapazitäten sind nicht eingelöst worden.

Das Zusammenkommen beider Faktoren, des oligopolistischen Markts und der Produktionsknappheit, führt zum aktuellen Anstieg der Strompreise. Strombezieher, welche in der aktuellen Lage neue Verträge eingehen müssen, werden kaum mit Alternativ-Offerten bedient. Sie werden mit Preiserhöhungen teilweise bis gegen 600% konfrontiert, in einigen Fällen um bis 1700%. Das hat nichts mit der vorgesehenen Liberalisierung zu tun, sondern wirkt sich schlicht schädlich auf die Bezieher und damit auf Arbeitsstellen und auf die Volkswirtschaft aus.

Der Wechsel in die Grundversorgung, wie hier vorgeschlagen, ist ein gesetzlich vorgesehenes Korrektiv zu dieser Situation. In der Grundversorgung werden Preise anders tarifiert als im Markt. Mit der unterschiedlichen Preiskalkulation entsteht ein besserer Wettbewerb. Die Preise der Grundversorgung halten die Marktpreise in Schach. Artikel 6 des StromVG gibt den grossen Strombeziehern, die Möglichkeit, zwischen beiden Versorgungsformen zu wechseln. Eine Einschränkung dieser Möglichkeit ist im Gesetz explizit nicht festgehalten.

Die Möglichkeit des Wechsels in die Grundversorgung ist die verhältnismässigste Massnahme, um sicherzustellen, dass die hohen Strompreise nicht die Wirtschaft lähmen und eine Rezession auslösen.

Für den Wechsel sollten Auflagen gelten. Unternehmen, welche in die Grundversorgung zurückwechseln wollen, müssen ihre Absicht ein Jahr im Voraus bekannt geben; sie müssen dann eine gewisse Verweildauer in der Grundversorgung bleiben, drei Jahre; und/oder sie müssen einen Ausgleichsbeitrag von maximal 10 Prozent auf dem Kostenanteil der Energie leisten.

### **Motion: Mit Sparvereinbarungen und Sparplänen der Mangellage entgegen**

Der Bundesrat wird beauftragt die Instrumente der wirtschaftlichen Landesversorgung zu ergänzen: Branchen oder Wertschöpfungsketten sollen verbindliche Energie-Sparvereinbarungen mit der wirtschaftlichen Landesversorgung erarbeiten können. Unternehmen, die Sparpläne umsetzen, um die Vereinbarungen zu erfüllen, sollen von weiteren Bewirtschaftungsmassnahmen gemäss Notverordnung möglichst ausgenommen werden.

## **Begründung**

Der Bundesrat hat die Bevölkerung und Wirtschaft aufgerufen, Strom zu sparen. Diese freiwilligen Sparmassnahmen sollen einer Strom- resp. Energiemangellage entgegen. Sollte diese Massnahme nicht ausreichen, kommen die Massnahmen zur Energiebewirtschaftung gemäss Notverordnung zum Zug. Dazu gehören etwa Verbote einzelner Aktivitäten oder die Kontingentierung.

Für viele Unternehmen, Wertschöpfungsketten und Branchen sind die Bewirtschaftungsmassnahmen unverhältnismässig und potenziell existenzgefährdend. Diese Motion schlägt eine zusätzliche Eskalationsstufe vor, welche zwischen dem freiwilligen Sparen und den Bewirtschaftungsmassnahmen geschaltet ist: Wertschöpfungsketten und Branchen sollen mit der wirtschaftlichen Landesversorgung Sparvereinbarungen eingehen. Diese müssen einen deutlichen Beitrag der involvierten Unternehmen für das Energiesparen darstellen. Diese Vereinbarungen werden mittels von den Unternehmen und Branchen selbst erarbeiteten Plänen "bottom up" umgesetzt. Dabei ist es der Branche bzw. der Wertschöpfungskette freigestellt, wie sie die Vereinbarung umsetzen. Niemand kennt die Sparpotenziale besser als die Unternehmer in den einzelnen Betrieben.

Die Unternehmen, welche solche Pläne umsetzen, sollen von den Bewirtschaftungsmassnahmen möglichst ausgenommen werden. Das ist ein doppelter Anreiz: Erstens werden so möglichst viele Firmen motiviert, Pläne zu erarbeiten. Zweitens werden Unternehmen vor granularer und intrusiver Intervention geschützt, was für sie wiederum "business continuity" und insbesondere Rechtssicherheit bedeutet. Die hier vorgeschlagenen Vereinbarungen und Sparpläne, aber auch die Bewirtschaftungsmassnahmen sowie die Mangellage an sich sind befristete Massnahmen. Sie sind Teil eines Verzichtprogramms und können nicht zur Normalität werden.

## **Motion: Stromverkauf ins Ausland in Versorgungsnotlagen unterbinden**

Der Bundesrat wird beauftragt, den Verkauf von Strom ins Ausland als erste Bewirtschaftungsmassnahme während der Dauer der Notverordnung vorzuziehen, um die Versorgungssicherheit der Schweiz zu erhöhen.

## **Begründung**

Das Ziel der Bewirtschaftungsmassnahmen gemäss Notverordnung ist, eine Strommangellage zu gerieren und sie möglichst glimpflich zu überstehen. Dafür erhält die Landesversorgung die Kompetenz, sowohl das Angebot als auch die Nachfrage nach Strom zu lenken. Ein Mittel der Angebotslenkung ist die Aussetzung des Stromhandels.

Da die entsprechenden Verordnungen weder transparent kommuniziert noch konsultiert wurden, ist es schwer zu erfahren, ab wann nach ihrem Inkrafttreten der Verkauf des Stroms ins Ausland untersagt wird. Es lässt sich vermuten, dass diese Massnahme der Notverordnung erst spät in Kraft tritt. Spät heisst, erst nachdem die Massnahmen der Nachfragenlenkung umgesetzt sind.

Im Sinne der gerechten Verteilung der Lasten ist unverständlich, warum Nachfrager auf Strom verzichten müssen, während Anbieter ihn noch ins Ausland verkaufen können. Logisch wäre eine umgekehrte Abfolge der Massnahmen, wenn die Notverordnung in Kraft tritt: Nämlich die Einstellung des Verkaufs von Strom ins Ausland, bevor die Verzichtsmassnahmen im Inland angeordnet werden. Der in der Schweiz produzierte Strom sollte gerade in einer Mangellage in der Schweiz verkauft werden.

## **Motion: Stromproduktionskapazitäten massiv ausbauen**

Der Bundesrat wird beauftragt, die Kapazitäten für die Produktion elektrischen Stroms massiv auszubauen. Dafür soll er auf radikal die Verfahren vereinfachen. Bei Kleinanlagen in Haushaltsgrosse in landwirtschaftlichen, Gewerbe-, Wohn- und anderen Zonen soll die Bewilligungspflicht entfallen. Bei Grossanlagen sollen die Einsprache-Möglichkeiten ausgesetzt werden.

## **Begründung**

Der Bedarf nach elektrischem Strom steigt an. Dekarbonisierung und Digitalisierung werden ihn weiter steigen lassen. Gleichzeitig werden aber derzeit Stromproduktionskapazitäten abgebaut. Gemäss einer Prognose der EMPA fehlen der Schweiz bis zum Jahr 2050 etwa 40 Terawattstunden Strom.

Das ist mehr als zwei Drittel der heutigen Produktion. Diese Lücke kann nicht mit Importen gedeckt werden, denn die anderen Länder in Europa sind in der gleichen Situation.

Die Energiestrategie sah einen massiven Ausbau der Stromproduktionskapazitäten vor. Dieser ist ausgeblieben. Der wichtigste Grund dafür sind die zahlreichen und komplizierten Bewilligungsverfahren, welche sämtliche Kapazitäten durchlaufen müssen. Diese Verfahren verzögern den Bau um Jahre. Sie verteuern ihn auch und machen Investitionen unrentabel.

Der Zubau von Stromproduktionskapazitäten ist wichtig und dringlich, damit die Schweiz nicht in jedem der kommenden Winter über Strommangellagen diskutieren muss.

Diese Motion will die Verfahren radikal vereinfachen, um diesen Zubau zu ermöglichen:

- Bei den Kleinanlagen auf Haushaltsgrösse soll die Bewilligungspflicht abgeschafft werden. Stattdessen soll eine Meldepflicht bestehen. Diese Vereinfachung soll alle raumplanerischen Zonen und alle nicht-fossilen Technologien betreffen.
- Bei den Grossanlagen der Wasser- und Windkraft sollen die Möglichkeiten der Einsprachen ausgesetzt werden. Diese Aussetzung bleibt so lange in Kraft, als die Ausbauziele der Energiestrategie nicht erfüllt sind.

Mit diesen Massnahmen wird der Zubau von Stromproduktionsanlagen beschleunigt und attraktiver gemacht.

Bern, 8. September 2022 sgv-aeb/fs

**Zur Überprüfung in den KGV, ob die kantonalen Gesetze folgende Punkte bereits beinhalten oder allenfalls die betreffenden Gesetze ergänzt werden können (gilt nicht für Zürich, da umgesetzt)**

Als Parlamentarische Initiative oder als Motion:

Das Gesetz über.... ist wie folgt zu ergänzen: *Bei der Festsetzung der Strompreise werden die Bedürfnisse und die Eigenart von Industrie, Gewerbe, Landwirtschaft, Haushalt und Wiederverkäufern (nach Möglichkeit) berücksichtigt.*

*Der Regierungsrat regelt die Einzelheiten auf dem Verordnungsweg.*

Begründung: Die sich abzeichnende Strommangellage wird keine Angelegenheit der nächsten Monate sein, sondern kann sich über längere Zeit hinwegziehen. Um der produzierenden Wirtschaft vernünftige Produktionsumstände zu ermöglichen, sollen bei der Festsetzung der Preise die besondere Situation und die Bedürfnisse der jeweiligen Branche berücksichtigt werden.